Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 035-213503063-20260429-D20260310-DE

Saint-Père Marc en Poulet

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE SAINT-PERE-MARC-EN-POULET

Séance du mercredi 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf du mois d'avril à vingt heures et trente et une minutes, le Conseil Municipal de Saint-Père-Marc-en-Poulet, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Francis RICHEUX, Maire, en vertu des articles L.2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres en exercice : 19
Présents : 18
Pouvoir : 1
Nombre d'absent excusé : 0
Nombre d'absent non excusé : 0

Date de convocation et d'affichage : 23 avril 2026.

Etaient présents : Madame Roseline ABALÉA, Madame Axelle BLASZKA, Monsieur Jérôme BOUGEARD, Monsieur Mathieu CAUMETTE, Monsieur Jacques GOLIVET, Madame Audrey JOUBIER, Madame Nicole KERISIT, Monsieur Bernard LECUMBERRY, Monsieur Richard LEFEUVRE, Madame Elisabeth LE PAPE, Madame Egle MAILLARD, Madame Murielle MAUFROY, Monsieur Thierry NUSS, Monsieur Jean-Roger PLANÇON, Monsieur Hugo RICHEUX, Monsieur Jean-Francis RICHEUX, Madame Marie-Madeleine TROADEC-RIGAUD, Madame Clémence ROYER.

Absents excusés ayant donné pouvoir : De Monsieur Bernard LEPAIGNEUL à Monsieur Thierry NUSS.

Absent non excusé : Néant

Absent excusé : Néant

La séance a été déclarée ouverte à 20h31.

Madame Nicole KERISIT a été nommée secrétaire de séance.

****

Délibération n° 2026 / 03 / 11 : FINANCES LOCALES 7.1 DECISIONS BUDGETAIRES : **Budget ANNEXE FORT Saint-Père : Adoption du Budget Primitif 2026.**

Monsieur Thierry NUSS, adjoint en charge des Finances, rappelle à l'assemblée que le budget est un acte fondamental de la gestion municipale car c'est celui par lequel le Conseil Municipal prévoit et autorise l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année à venir ;

Il expose au conseil les conditions de préparation du Budget Primitif,

A partir des orientations présentées en commission municipale et des besoins recensés dans les services, un budget a été élaboré ;

Il est précisé que le budget de l'exercice 2026 a été établi en conformité avec la nomenclature M57.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Thierry NUSS,

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 035-213503063-20260429-D20260310-DE

Considérant que le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2026 est soumis au vote par chapitre et par nature ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le budget primitif comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**Budget primitif 2026**
011 : Charges à caractère générales	63 852.53 €
012 : Charges de personnel & frais assimilés	210 570.47 €
65 : Autres charges de gestion courante	500.00 €
67 : Charges spécifiques	500.00 €
TOTAL	**275 423.00 €**
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**Budget Primitif 2026**
002 : Excédent antérieur reporté	19 669.87 €
70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	26 000.00 €
74 : Dotations, subventions et participations	179 753.13€
75 : Autres produits de gestion courante	50 000.00 €
TOTAL	**275 423.00 €**

- **D'AUTORISER** le Maire à signer les documents nécessaires à ce dossier.

VOTE : 19 Pour - 0 Contre – 0 Abstention

Le Maire,

MAIRIE de St-PERE-MARC-EN-POULET
35 (Ille-et-Vilaine)

Jean-Francis RICHEUX